

ACTION URGENTE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. DES MINEURS ARTISANAUX MENACÉS PAR LE DÉPLOIEMENT DE L'ARMÉE

Environ 10 000 mineurs artisanaux risquent de subir de graves violations de leurs droits fondamentaux si l'armée recourt à la force pour les chasser d'une zone minière appartenant à Tenke Fungurume Mining (TFM), une des plus grandes sociétés productrices de cobalt de la République démocratique du Congo (RDC). Le 17 juin 2019, l'armée congolaise a déployé des soldats dans cette zone, dont le nombre pourrait atteindre 800. Les mineurs artisanaux ont jusqu'au 2 juillet 2019 pour quitter volontairement le secteur, après quoi ils seront délogés par la force.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République démocratique du Congo

Félix Tshisekedi

Courriel : cabinet@presidentrdc.cd

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris pour vous faire part de ma vive préoccupation face au déploiement d'un bataillon de l'armée de la République démocratique du Congo (RDC) dans la concession de la société Tenke Fungurume Mining (TFM), dans la province de Lualaba, pour chasser plus de 10 000 mineurs artisanaux. Le colonel Emmanuel Kabamba a annoncé publiquement que l'armée allait recourir à la force pour chasser les mineurs artisanaux s'ils ne quittaient pas volontairement le secteur d'ici le 2 juillet 2019. Je crains fort qu'une expulsion par la force n'expose ces personnes au risque de subir de graves violations des droits humains.

L'armée congolaise recourt depuis longtemps à une force excessive, et ses soldats ne sont pas convenablement formés ou équipés pour exercer des fonctions de maintien de l'ordre de façon conforme au droit international et aux normes internationales en la matière. De ce fait, il est très probable qu'ils commettent de graves violations des droits humains s'ils chassent les mineurs artisanaux par la force. Des cas de destructions de maisons d'achat et d'abris temporaires par l'armée ont déjà été signalés.

Les mineurs artisanaux (ou creuseurs) s'introduisent dans les concessions de sociétés privées telles que TFM en raison de l'insuffisance des zones d'exploitation artisanale autorisées et réglementées, comme Amnesty International l'a montré dans son rapport de 2016 sur les enfants et les adultes qui travaillent dans des conditions dangereuses dans les mines de cobalt artisanales. Amnesty International a aussi déjà fait état de violations des droits humains liées à des opérations menées pour expulser des mineurs artisanaux. En 2009, des centaines d'habitations et de commerces ont été détruits dans le village de Kawama pendant une opération menée par la police des mines pour chasser les mineurs artisanaux de la mine de Luiswishi. Il s'agit de problèmes structurels, qui doivent être réglés par les autorités par le biais de consultations avec toute une série de parties prenantes, dont les mineurs artisanaux.

En conséquence, je vous prie de toute urgence :

- d'ordonner à l'armée de se retirer de la concession de Tenke Fungurume Mining et des environs, et de revenir sur sa menace de recourir à la force si les mineurs ne sont pas partis d'ici le 2 juillet 2019 ;*
- de veiller à ce que les forces de sécurité déployées pour sécuriser le secteur fassent preuve de retenue, soient convenablement formées et équipées, et ne recourent pas à une force excessive si elles interviennent pour faire partir les mineurs artisanaux ;*
- d'engager le dialogue avec des représentants des mineurs artisanaux en vue de remédier aux problèmes structurels à l'origine d'incursions de cette nature dans des mines de grande envergure, notamment en créant de nouvelles zones d'exploitation autorisées, en régularisant les zones d'exploitation non autorisées et en soutenant l'officialisation des activités minières.*

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 17 juin 2019, les autorités de la RDC ont déployé un bataillon des forces armées congolaises (600 à 800 soldats, selon certaines estimations) dans la concession minière de Tenke Fungurume Mining (TFM), l'une des plus grandes mines de cuivre et de cobalt au monde, majoritairement détenue par une société minière chinoise, China Molybdenum Co. Ltd. Selon les médias, environ 10 000 mineurs artisanaux travaillent dans la concession de TFM et ses environs, dans la province de Lualaba (sud de la RDC). Le gouverneur de Lualaba a justifié le déploiement de l'armée en soutenant que des bandits armés s'étaient infiltrés parmi les mineurs artisanaux. « Nous devons utiliser la force pour dissuader », a-t-il affirmé. Le porte-parole de l'armée a déclaré qu'un bataillon avait été déployé pour amener les mineurs artisanaux à partir volontairement, mais que s'ils étaient encore là le 2 juillet 2019, l'armée utiliserait la force pour les chasser.

Les habitants de la ville de Fungurume craignent une escalade de la situation qui conduirait à des violences, car la région a déjà été le théâtre de violents affrontements entre des mineurs artisanaux et des agents de l'État, généralement des membres de la police des mines. Selon des témoins oculaires, les soldats récemment déployés étaient équipés d'armes militaires.

La province de Lualaba fait partie de l'ancienne province du Katanga, dans le sud de la RDC, qui se trouve dans la « Copperbelt » (littéralement, la « ceinture de cuivre »). Cette région, frontalière de la Zambie, a toujours été la zone minière la plus importante de la RDC, mais la gestion des activités d'extraction a profondément évolué avec le temps. Quand elles ont été créées, au début des années 1900, les mines étaient d'immenses exploitations industrielles, gérées par une seule et unique compagnie publique. Aujourd'hui, les mines industrielles de cuivre et de cobalt sont gérées par toute une série de sociétés congolaises et internationales différentes. Parallèlement, il existe de nombreuses activités d'extraction artisanales et non industrielles.

L'ampleur de ces activités minières artisanales est considérable. Selon les estimations du gouvernement, 20 % du cobalt actuellement exporté par la RDC provient du travail des mineurs artisanaux du Katanga. D'après une étude réalisée pour le gouvernement congolais, environ 110 000 mineurs artisanaux travaillent dans les mines de façon régulière au Katanga, cet effectif s'élevant à environ 150 000 sur une base saisonnière. Toutefois, le nombre de zones d'exploitation artisanale autorisées est insuffisant, aussi, beaucoup de mineurs artisanaux pénètrent dans des concessions privées pour extraire des minerais afin de survivre.

Dans de nombreux pays, les autorités décident de déployer l'armée pour des missions de maintien de l'ordre lorsqu'elles estiment que la police n'est pas en mesure de faire face à certaines situations. Cependant, ce choix comporte un risque considérable de violations des droits humains. Les forces armées ont pour mission de combattre un ennemi et sont formées en conséquence. Elles sont conditionnées, dans leur manière de percevoir les choses et dans leur mode opératoire, pour agir dans le cadre de conflits où le recours à la force, y compris la force meurtrière, est le premier choix qui s'impose. L'équipement dont elles sont dotées est conçu pour neutraliser l'ennemi, pas pour limiter au maximum les dommages et les atteintes à l'intégrité physique, ni pour protéger et sauvegarder des vies humaines. À moins qu'elles n'aient été spécifiquement formées et équipées pour effectuer des missions de maintien de l'ordre de façon conforme aux normes relatives aux droits humains, le déploiement des forces armées pour de telles missions présente des risques considérables, notamment de recours à une force excessive, y compris à la force meurtrière.

Pour des informations (en anglais) sur le déploiement des soldats, veuillez consulter :

- <https://www.reuters.com/article/us-congo-mining-cmoc/congo-deploys-army-to-protect-china-molys-copper-mine-from-illegal-miners-idUSKCN1TK1HX>
- <https://www.france24.com/en/20190618-dr-congos-army-moves-dislodge-illegal-miners>

Pour des informations (en anglais) sur des affrontements précédents du même ordre :

- <https://www.reuters.com/article/congo-democratic-demonstration/police-clash-with-miners-in-congo-copper-heartland-idUSL3191292220080331>

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : français et anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 9 AOÛT 2019.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM À UTILISER : des mineurs artisanaux de RDC (ils)